



Réintégration et acharnement de l'adm

Par **Sysyamah**, le **20/12/2018** à **21:20**

Bonsoir

je travaille pour une mairie depuis de longues années

j'ai été embauché sur un contrat aidé avec diplôme pour une intégration en catégorie b et une Rqth.

Mais a l'époque, je ne savais pas que j'avais le droit d'être En Catégorie b ils m'ont financé une formation pour catégorie B

mais ils sont rusés est une stagirisation en catégorie C sans formation d'integration.

maintenant je veux qu'il m'integre En B

A l'épo L'ad Ressources humaines était défaillante pas de connaissance en Rh

je suis aussi représenté syndical

j' ai subis un acharnement sur ma carrière et quand je postule sur des postes à évolution cela est toujours négatif. J' ai posé le problème au Maire il me dit qu'il attend le RH lui propose comment il va faire pour une réintégration en catégorie b.

Je vous pose mon soucis et savoir qu' Recour puis-je mettre en place?

Éventuellement je pensais à un recours au Tribunal Administratif !

merci de me guider

cordialement

Par **P.M.**, le **20/12/2018** à **21:24**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou d'un avocat spécialiste, un recours pour discrimination semble possible...